
PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Jean-Luc ESTOURNES,

Date de convocation : vendredi 20 février 2026,
Secrétaire de séance : Jean-François CASAUX

Etaient présents 55 titulaires, 9 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, , Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, , Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Frédéric LOUSTAU, Saïd SOUITA, Jean-Paul PORTESSENNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE.

Pouvoirs : Jean-Claude COSTE à Henri BELLEGARDE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Michel CONTOU-CARRERE à Claude LACOUR, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Michelle CAZADOUMECQ à Claude BERNIARD, Jean CONTOU CARRERE à Philippe GARROTE, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT.

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE Pierre BAHOU, Christophe GUERY.

ORDRE DU JOUR

1. Budget général de la CCHB : compte financier unique 2025
2. Budget général de la CCHB : affectation des résultats du compte financier unique 2025
3. Budget Annexe Mobilité : compte financier unique 2025
4. Budget Annexe Mobilité : affectation des résultats compte financier unique 2025
5. Adhésion au service d'instruction intercommunal mutualisé pour les communes de Cette-Eygun, d'Estialescq, de Lescun, de Poey-d'Oloron et de Saucède
6. Budget Annexe de la Restauration Scolaire : compte financier unique 2025
7. Budget Annexe de la Restauration Scolaire : affectation des résultats du compte financier unique 2025
8. Budget Annexe du Somport : compte financier unique 2025
9. Budget Annexe du Somport : affectation des résultats du compte financier unique 2025
10. Budget Annexe de l'Atelier Relais Bois Energie : compte financier unique 2025
11. Budget Annexe de l'Atelier Relais Bois Energie : affectation des résultats du compte financier unique 2025
12. Budget Annexe du Parc d'Activités du Gabarn : compte financier unique 2025
13. Budget Annexe du Parc d'Activités du Gabarn : affectation des résultats du compte financier unique 2025
14. Budget Annexe du Parc d'Activités Lanneretonne : compte financier unique 2025
15. Budget Annexe de la Zone d'Activités de Lanneretonne : affectation des résultats du compte financier unique 2025
16. Budget Annexe du Parc d'Activités Lazères : compte financier unique 2025
17. Budget Annexe de la Plateforme du Pont de Lescun : compte financier unique 2025
18. Budget Annexe de la Plateforme du Pont de Lescun : affectation des résultats du compte financier unique 2025
19. Budget Annexe du Parc d'Activités d'Ogeu : compte financier unique 2025
20. Budget Annexe du Parc d'Activités d'Ogeu : affectation des résultats du compte financier unique 2025
21. Budget Annexe de la Zone d'Activités Les Barthes : compte financier unique 2025
22. Budget Annexe de la Zone d'Activités Les Barthes : affectation des résultats du compte financier unique 2025
23. Budget Annexe de la Zone d'Activités de Lasseube : compte financier unique 2025
24. Budget Annexe de la Zone d'Activités de Lasseube : affectation des résultats du compte financier unique 2025
25. Budget Annexe de la Zone d'Activités du Camou : compte financier unique 2025
26. Budget Annexe de la Zone d'Activités de Camou : affectation des résultats du compte financier unique 2025
27. Budget Annexe de la Pépinière : compte financier unique 2025
28. Budget Annexe de la Pépinière : affectation des résultats compte financier unique 2025
29. Budget Annexe du SICTOM : compte financier unique 2025
30. Budget Annexe du SICTOM : affectation des résultats du compte financier unique 2025
31. Budget Annexe du SPANC : compte financier unique 2025
32. Budget Annexe du SPANC : affectation des résultats du compte financier unique 2025
33. Fonds de concours : convention avec la commune d'Asasp-Arros

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026
AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Le Président indique qu'une seule réunion de bureau s'est tenue depuis la dernière séance plénière. Celle-ci s'est déroulée le jour même et a été marquée par la présence de l'association Mobilité Douce en Haut-Béarn, venue présenter son programme et ses propositions en matière de mobilité. Il précise que cette présentation a suscité de nombreux échanges et que la quasi-totalité des vice-présidents et vice-présidentes étaient présents.

Le Président rappelle qu'il s'agit du dernier Conseil Communautaire de la mandature, sauf convocation exceptionnelle. Il prend acte d'une question écrite de D.LACRAMPE relative à la démission de la directrice de l'Abattoir du Haut-Béarn et qu'une réponse factuelle sera apportée en fin de séance.

Il précise que cette séance est principalement consacrée à la présentation du compte financier unique (CFU), document désormais obligatoire qui regroupe les anciens comptes administratifs et comptes de gestions.

Il évoque par ailleurs les difficultés rencontrées récemment par certaines collectivités en raison d'un dysfonctionnement de la plateforme Hélios, utilisée pour les échanges avec la direction générale des finances publiques. Il indique que cette situation a notamment conduit certaines collectivités, dont la mairie d'Oloron, à reporter la présentation du CFU.

Le Président rappelle également que l'examen du CFU implique la présentation de plusieurs budgets annexes nécessitant habituellement la modification de la présidence de séance. Il propose, comme cela a déjà été fait précédemment, de confier la présidence pour ces points à Jean-Luc ESTOURNES.

Il informe enfin les membres de l'arrivée de la nouvelle sous-préfète, Madame Nathalie VITRAT, précédemment en poste dans les Pyrénées-Orientales.

Le président annonce que le premier Conseil Communautaire de la prochaine mandature se tiendra le 9 avril.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il tient à remercier l'ensemble des élus pour leur engagement et le travail accompli durant la mandature. Il souligne la qualité des échanges et la coopération entre les communes, ainsi que les actions menées en matière de solidarité territoriale et de mobilité.

Il indique enfin avoir fait le choix de prendre du recul à l'issue de cette mandature afin de permettre le renouvellement de l'équipe municipale.

Il conclut en remerciant l'ensemble des élus pour leur implication et propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

J-L. ESTOURNES prend la parole afin de remercier le Président au nom de l'ensemble des membres. Il tient à lui exprimer toute leur estime, leur reconnaissance et leurs remerciements pour le travail accompli dans le pilotage de l'équipe communautaire.

Il souligne notamment l'attention constante portée au territoire, l'écoute dont le Président a fait preuve à l'égard des élus, ainsi que sa volonté de favoriser des échanges constructifs afin de permettre des débats de qualité et d'aboutir à des décisions partagées.

Il met également en avant l'esprit de bienveillance, de respect et de courtoisie qui a marqué les travaux de l'assemblée tout au long de la mandature, soulignant qu'il a été possible de travailler dans une ambiance à la fois sérieuse et conviviale.

Le secrétaire de séance est Jean-François CASAUX.

Le procès-verbal du 19 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

Le Président ouvre la séance.

PÔLE RESSOURCES ET MOYENS

FINANCES – PROSPECTIVE

RAPPORT N° 260305-01-FIN-

BUDGET GENERAL DE LA CCHB : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

J-L. ESTOURNES présente le Compte Financier Unique (CFU), une présentation qui s'inscrit dans une procédure habituelle, complétée par un retour factuel sur l'exécution budgétaire de l'année écoulée. Ce document a également vocation à être intégré dans un support d'accueil destiné aux futurs élus, afin de présenter les éléments généraux de la collectivité (statuts, compétences, politiques publiques) et de faciliter leur appropriation.

J-L. ESTOURNES précise que la section de fonctionnement fait apparaître des recettes et des dépenses globalement conformes aux prévisions, avec un résultat de l'exercice de 399 268,34€

Il indique que les recettes réelles de fonctionnement (24 763 254,35€) sont quasiment identiques aux prévisions. Elles reposent majoritairement sur trois postes principaux : les impôts et taxes, la fiscalité locale et les dotations et subventions, qui représentent l'essentiel des ressources. La marge de manœuvre fiscale demeure limitée.

Il indique que les dépenses réelles de fonctionnement (24 363 986,01€) sont également très proches des prévisions, traduisant une bonne maîtrise budgétaire.

J-L. ESTOURNES indique que pour la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 3 613 042,16 M€ pour des recettes de 3 648 326,15M€, soit un résultat d'exercice excédentaire de 35 293,99 €. Toutefois, les restes à réaliser font apparaître un déficit de 1,150 M€, à couvrir lors du prochain budget.

J-L. ESTOURNES précise que s'agissant de la dette, un emprunt de 1 M€ a été souscrit et 885 000 € remboursés. L'encours de dette s'établit à 8,885M€, avec une capacité de désendettement maintenue à un niveau satisfaisant (environ 6 à 7 ans). Il indique que l'épargne brute s'élève à 1,325 M€ et l'épargne nette à 440 000 €, soit un niveau stable.

J-L. ESTOURNES termine en expliquant que le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Général de la Communauté de Communes du Haut-Béarn est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2025</u>
Section Investissement	3 613 042,16 €	3 648 326,15 €	35 283,99 €
Section Fonctionnement	24 363 986,01 €	24 763 254,35 €	399 268,34 €

	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	334 303,64 €	35 283,99 €	369 587,63 €
Section Fonctionnement	1 836 798,76 €	399 268,34 €	2 236 067,10 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Général de la Communauté de Communes du Haut-Béarn,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-02-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET GENERAL DE LA CCHB**

J-L ESTOURNES explique que l'excédent de clôture de la section fonctionnement est de 2 236 067.10 €.

Il est proposé d'affecter 780 034.41 € de cet excédent de fonctionnement en section d'investissement du budget primitif 2026 (compte 1068) et de reporter 1 456 032.69 € en section de fonctionnement (002 solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, l'excédent de la section d'investissement (369 587.63 €) sera reporté au budget primitif 2026 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

**RETROSPECTIVE FINANCIERE 2020-2026
Etat de la conjoncture budgétaire**

J-L. ESTOURNES indique que cette présentation vise à proposer une rétrospective des décisions du mandat à partir de la compilation des cinq à six derniers CFU, afin d'analyser l'évolution budgétaire au regard des orientations fixées il y a six ans.

Il rappelle qu'en 2020, la collectivité faisait face à une situation contrainte, marquée par un niveau d'autofinancement faible (environ 400 000 à 500 000 €), jugé fragile au regard du budget global. Cette fragilité était accentuée par le contexte post-Covid, générateur d'incertitudes sur les finances publiques et l'évolution des ressources. Dans ce cadre, la collectivité disposait de peu de visibilité et d'un équilibre budgétaire vulnérable aux aléas.

Face à cette situation, une approche prudente a été retenue, reposant sur plusieurs orientations : optimisation des recettes malgré des leviers limités, maîtrise de la dette, encadrement de l'investissement, maintien d'un autofinancement minimal, contrôle de la capacité de désendettement (cible de 6 à 8 ans) et préservation d'un niveau de trésorerie suffisant.

L'analyse des six derniers exercices montre une progression des dépenses (+16,2 %) supérieure à celle des recettes (+13 %), traduisant un effet de ciseaux encore modéré mais réel. Les dépenses sont principalement tirées par les charges de personnel, en hausse d'environ 35 %, représentant près d'un tiers du budget.

L'épargne brute se maintient globalement autour de 1,5 à 1,6 M€, malgré un pic exceptionnel en 2023 lié à un décalage de recettes 2022. L'autofinancement net reste proche du niveau plancher fixé. Les investissements ont connu une hausse ponctuelle liée à plusieurs projets structurants, avant un retour progressif à un rythme plus modéré. Le recours à l'emprunt a été contenu, permettant de maintenir une capacité de désendettement conforme aux objectifs.

Globalement, la feuille de route a été respectée : stabilisation de l'épargne, maîtrise de la dette, sortie des investissements majeurs et maintien des équilibres financiers, malgré un contexte incertain.

Toutefois, la situation se dégrade avec les perspectives issues de la loi de finances pour 2026 adoptée le 2 février dernier. Une baisse significative des recettes est attendue, estimée entre 500 000 et 570 000€, venant impacter directement l'autofinancement. À cela s'ajoutent des dépenses nouvelles, conduisant à une dégradation rapide de l'équilibre budgétaire.

Les projections montrent un effet de ciseaux qui s'accroît dès 2026, avec une stagnation des recettes et une progression des dépenses. L'épargne nette deviendrait négative, empêchant tout nouvel investissement sans recours accru à l'emprunt, ce qui enclencherait un cercle défavorable.

Dans ces conditions, les budgets à partir de 2026 s'annoncent très contraints. Malgré une possible amélioration à horizon 2031 liée à la diminution de la dette du fait de la fin de certains emprunts, la période intermédiaire sera particulièrement difficile.

J-L. ESTOURNES conclut en soulignant un double enjeu incontournable : la recherche de nouvelles recettes, notamment fiscales, et la maîtrise des dépenses. Cela implique notamment une réflexion sur les attributions de compensation, une gestion prévisionnelle renforcée des ressources humaines et des arbitrages sur les politiques publiques.

Il précise que la collectivité entre désormais dans une phase financièrement tendue, confirmant les inquiétudes exprimées récemment par les associations d'élus.

MOBILITE

RAPPORT N° 260305-03-FIN- BUDGET ANNEXE MOBILITÉ : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

J.SARASOLA expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Mobilité est arrêté comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2025</u>
Section Investissement	113 166,37 €	46 938,11 €	-66 228,26 €
Section Fonctionnement	1 342 674,62 €	1 514 815,40 €	172 140,78 €

	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-5 969,11 €	-66 228,26 €	-72 197,37 €
Section Fonctionnement	594 512,34 €	172 140,78 €	766 653,12 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Mobilité,
- **ADOpte** le présent rapport.

RAPPORT N° 260305-04-FIN AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE MOBILITÉ

J.SARASOLA expose :

L'excédent de fonctionnement est de 766 653.12€.

Il est proposé d'affecter 72 197.37€ de cet excédent en section d'investissement du budget primitif 2026 (compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé) pour combler le déficit d'investissement et 76 849.53€ pour équilibrer les RAR dépenses (compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé). Le montant total affecté sera donc de 149 046.90€

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève donc à 617 606.22€ (compte 002 - Solde d'exécution reporté)

Le déficit de la section d'investissement de 72 197.37€ sera reporté au budget primitif 2026 (compte 001 - Solde d'exécution reporté)

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

PÔLE URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT N°260305-05-URB- ADHESION AU SERVICE D'INSTRUCTION INTERCOMMUNAL MUTUALISÉ POUR LES COMMUNES DE CETTE-EYGUN, D'ESTIALESCQ, DE LESCUN, DE POEY- D'OLORON ET DE SAUCEDE

B.ROSSI explique que par plusieurs délibérations entre 2015 et 2020, le Conseil Communautaire a étendu le service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) pour les communes concernées par la fin de la mise à disposition gratuite des services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) décidée par la loi ALUR du 24 mars 2014. Sont également concernées les communes compétentes du fait de l'approbation de leur document local d'urbanisme.

A ce jour, la CCHB réalise cette prestation pour 40 communes de son territoire.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la CCHB par le Conseil Communautaire le 19 février 2026 - et son entrée en vigueur suite à sa publication sur le Géoportail de l'urbanisme - entraîne le transfert de compétence ADS des communes encore sous le régime du règlement national de l'urbanisme (RNU) des services de l'Etat à ces dernières. Elles ne peuvent plus bénéficier de la mise à disposition des services d'instruction de l'Etat à compter du rendu exécutoire du PLUi (article L422-8 Code de l'Urbanisme).

Aussi, les communes de Cette-Eygun, Estialescq, Lescun, Poey-d'Oloron et Saucède souhaitent, comme le code de l'urbanisme leur en offre la possibilité, confier l'instruction de leurs actes ADS au service intercommunal mutualisé.

A) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CETTE-EYGUN

Par délibération du 19 février 2026, la commune de Cette-Eygun a sollicité nos services pour l'instruction de ses actes ADS à compter de l'entrée en vigueur du PLUi de la CCHB.

B) CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESTIALESCQ

Par délibération du 27 février 2026, la commune d'Estialescq a sollicité nos services pour l'instruction de ses actes ADS à compter de l'entrée en vigueur du PLUi de la CCHB.

C) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LESCUN

Par délibération du 02 mars 2026, la commune de Lescun a sollicité nos services pour l'instruction de ses actes ADS à compter de l'entrée en vigueur du PLUi de la CCHB.

D) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE POEY D'OLORON

Par une délibération prochaine, la commune de Poey d'Oloron va solliciter nos services pour l'instruction de ses actes ADS à compter de l'entrée en vigueur du PLUi de la CCHB.

E) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAUCEDE

Par une délibération prochaine, la commune de Saucède va solliciter nos services pour l'instruction de ses actes ADS à compter de l'entrée en vigueur du PLUi de la CCHB.

Comme pour les 40 autres communes, une convention sera signée avec chacune des 5 communes pour définir les modalités pratiques et financières de l'intervention de la CCHB.

Vu les articles L422-1, L422-8, R410-5 et R423-15 du Code de l'Urbanisme.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Cette-Eygun, Estialescq, Lescun, Poey-d'Oloron et de Saucède au service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention fixant les modalités correspondantes,
- **ACCEPTE** les recettes correspondantes,
- **ADOpte** le présent rapport.

PÔLE DEVELOPPEMENT SOCIAL

RAPPORT N° 260305-06-FIN-

BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M-L.BISTUE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe de la Restauration Scolaire est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2025</u>
Section Investissement	72 961,30 €	17 033,32 €	-55 927,98 €
Section Fonctionnement	885 761,51 €	934 455,49 €	48 693,98 €

	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	5 852,69 €	-55 927,98 €	-50 075,29 €
Section Fonctionnement	-31 087,38 €	48 693,98 €	17 606,60 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à 62 voix pour et 1 abstention (J.CASABONNE),

Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe de la Restauration Scolaire,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-07-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

M-L.BISTUE expose :

L'excédent de fonctionnement est de 17 606.60 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent (17 606.60 €) en section d'investissement du budget primitif 2026 (compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé) pour combler le déficit d'investissement.

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (50 075.29 €) sera reporté au budget primitif 2026 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

M-L.BISTUE précise que le déficit de 50 000 euros sera rapidement équilibré, dès le début de l'année, par l'attribution d'une subvention du fonds LEADER destinée à l'achat d'un véhicule de livraison et de matériel. Ce véhicule correspond à un nouvel équipement nécessaire au service, celui-ci disposant désormais de deux chauffeurs.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

PÔLE POLITIQUE TOURISTIQUE

**RAPPORT N° 260305-08-FIN-
BUDGET ANNEXE DU SOMPORT/FORT : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

L.ALTHAPE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe du Somport/Fort, est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2025</u>
Section Investissement	45 804,09 €	34 419,08 €	-11 385,01 €
Section Fonctionnement	643 452,20 €	658 174,46 €	14 722,26 €

	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	29 646,01 €	-11 385,01 €	18 261,00 €
Section Fonctionnement	-6 408,78 €	14 722,26 €	8 313,48 €

L.ALTHAPE précise que pour améliorer la situation financière, plusieurs mesures ont été mises en place : recours à l'activité partielle, fermeture du site pendant un mois supplémentaire, non-remplacement d'un agent en CDI à la suite de sa démission et mise en place d'une mutualisation avec le Fort du Portalet.

L.ALTHAPE souligne également le succès du site, avec 12 000 entrées enregistrées, soit un niveau supérieur aux prévisions, contribuant à soutenir les recettes et à limiter le déficit. Les investissements ont principalement concerné l'achat de matériel de ski, de VTT pour enfants, d'un équipement de nettoyage pour grandes surfaces et divers équipements.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, avec 62 voix pour et 1 abstention (B.MORA),
Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe du Somport/Fort,
- **ADOpte** le présent rapport.

**N° RAPPORT N°260305-09-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET ANNEXE DU SOMPORT/FORT DU PORTALET**

L.ALTHAPE expose :

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement est de 8 313.48 € et sera reporté au budget primitif 2026 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, l'excédent de la section d'investissement de 18 261.00 € sera reporté au budget primitif 2026 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**RAPPORT N° 260305-10-FIN-
BUDGET ANNEXE DE L'ATELIER RELAIS BOIS ENERGIE :
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

M.OXIBAR expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Atelier Relais Bois Energie est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2025</u>
Section Investissement	10 784,28 €	10 664,22 €	-120,06 €
Section Fonctionnement	1 496,52 €	9 460,04 €	7 963,52 €

	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-10 664,22 €	-120,06 €	-10 784,28 €
Section Fonctionnement	4 958,36 €	7 963,52 €	12 921,88 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité
Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Atelier Relais Bois Energie,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-11-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET ANNEXE DE L'ATELIER RELAIS BOIS ENERGIE**

M.OXIBAR expose :

L'excédent de fonctionnement est de 12 921.88 €.

Il est proposé d'affecter une partie de cet excédent soit 10 784.28 €, en section d'investissement du budget primitif 2026 (compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé). L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 2 140.60 € (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (10 784.28 €) sera reporté au budget primitif 2026 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-12-FIN-
BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITÉS DU GABARN :
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

M.OXIBAR expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Parc d'Activités du Gabarn est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2025</u>
Section Investissement	1 659 492,38 €	1 658 892,38 €	-600,00 €
Section Fonctionnement	1 663 388,28 €	1 712 659,97 €	49 271,69 €

	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-1 658 892,38 €	-600,00 €	-1 659 492,38 €
Section Fonctionnement	1 039 514,96 €	49 271,69 €	1 088 786,65 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité
Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Parc d'Activités du Gabarn,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-13-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITÉS DU GABARN**

M.OXIBAR expose :

L'excédent de fonctionnement est 1 088 786.65 €

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au budget primitif 2026 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (1 659 492.38 €) sera reporté au budget primitif 2026 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-14-FIN-
BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITÉS LANNERETONNE :
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

H.BELLE GARDE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Parc d'Activités Lanneretonne est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat 2025</u>
Section Investissement	46 786,10 €	0,00 €	-46 786,10 €
Section Fonctionnement	3 288,32 €	0,00 €	-3 288,32 €

	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	338 612,61 €	-46 786,10 €	291 826,51 €
Section Fonctionnement	-0,84 €	-3 288,32 €	-3 289,16 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Parc d'Activités Lanneretonne,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-15-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET ANNEXE LANNERETONE**

H.BELLEGARDE expose :

Le déficit de clôture de la section de fonctionnement est de 3 289.16 € et sera reporté au budget primitif 2026 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, l'excédent de la section d'investissement (291 826.51 €) sera reporté au budget primitif 2026 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-16-FIN-
BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITÉS LAZÈRES :
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

H.BELLEGARDE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Parc d'Activités Lazères est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2025</u>
Section Investissement	0,00 €	40 400,98 €	40 400,98 €
Section Fonctionnement	40 400,98 €	39 130,05 €	-1 270,93 €

	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-40 400,98 €	40 400,98 €	0,00 €
Section Fonctionnement	1 270,93 €	-1 270,93 €	0,00 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité
Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Parc d'Activités Lazères,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-17-FIN-
BUDGET ANNEXE DE LA PLATEFORME DU PONT DE LESCUN :
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

H.BELLEGARDE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe de la Plateforme du Pont de Lescun est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2025</u>
Section Investissement	0,00 €	1 249,27 €	1 249,27 €
Section Fonctionnement	1 680,27 €	0,00 €	-1 680,27 €

	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	59 093,71 €	1 249,27 €	60 342,98 €
Section Fonctionnement	1 080,47 €	-1 680,27 €	-599,80 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité
Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe de la Plateforme du Pont de Lescun,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-18-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET ANNEXE DE LA PLATE FORME DE LESCUN**

H.BELLE GARDE expose :

Le déficit de fonctionnement est de 599.80 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au budget primitif 2026 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, l'excédent de la section d'investissement (60 342.98 €) sera reporté au budget primitif 2026 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

ADOpte le présent rapport

**RAPPORT N° 260305-19-FIN-
BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES D'OGEU :
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

H.BELLE GARDE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Parc d'Activités d'OGEU est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2025</u>
Section Investissement	1 238 799,34 €	1 445 187,49 €	206 388,15 €
Section Fonctionnement	1 575 626,12 €	1 640 671,69 €	65 045,57 €

	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-518 941,00 €	206 388,15 €	-312 552,85 €
Section Fonctionnement	27 043,81 €	65 045,57 €	92 089,38 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Parc d'Activités d'OGEU,

- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-20-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES D'OGEU**

H.BELLE GARDE expose :

L'excédent de fonctionnement est de 92 089.38 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au budget primitif 2026 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (312 552.85 €) sera reporté au budget primitif 2026 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-21-FIN-
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS LES BARTHES :
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

M.OXIBAR expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Zone d'Activités Les Barthes est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2025</u>
Section Investissement	15 597,04 €	13 976,04 €	-1 621,00 €
Section Fonctionnement	17 218,04 €	17 218,04 €	0,00 €

	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-13 856,64 €	-1 621,00 €	-15 477,64 €
Section Fonctionnement	12 327,64 €	0,00 €	12 327,64 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité
Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Zone d'Activités Les Barthes,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-22-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET ANNEXE DES BARTHES**

M.OXIBAR expose :

L'excédent de fonctionnement est 12 327.64 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au budget primitif 2026 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (15 477.64 €) sera reporté au budget primitif 2026 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-23-FIN-
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LASSEUBE :
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

M.OXIBAR expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Zone d'Activités de LASSEUBE est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2025</u>
Section Investissement	46 383,00 €	46 383,00 €	0,00 €
Section Fonctionnement	46 383,00 €	46 383,00 €	0,00 €

	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-46 383,00 €	0,00 €	-46 383,00 €
Section Fonctionnement	57 706,60 €	0,00 €	57 706,60 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité
Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Zone d'Activités de Lasseube,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-24-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET ANNEXE DE LASSEUBE**

M.OXIBAR expose :

L'excédent de fonctionnement est 57 706.60 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au budget primitif 2026 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (46 383.00 €) sera reporté au budget primitif 2026 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-25-FIN-
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU CAMOU :
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

P.GARROTE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe Zone d'Activités du Camou est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2025</u>
Section Investissement	69 999,00 €	69 999,00 €	0,00 €
Section Fonctionnement	69 999,00 €	69 999,00 €	0,00 €

	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-69 999,00 €	0,00 €	-69 999,00 €
Section Fonctionnement	69 998,93 €	0,00 €	69 998,93 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Zone d'Activités du Camou,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-26-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET ANNEXE CAMOU**

P.GARROTE expose :

L'excédent de fonctionnement est 69 999.93 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent de fonctionnement en section de fonctionnement au budget primitif 2026 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (69 999.00 €) sera reporté au budget primitif 2026 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-27-FIN-
BUDGET ANNEXE DE LA PEPINIERE : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

P.GARROTE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe de la Pépinière est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2025</u>
Section Investissement	3 509,68 €	3 567,66 €	57,98 €
Section Fonctionnement	28 594,96 €	31 210,65 €	2 615,69 €

	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	-396 012,82 €	57,98 €	-395 954,84 €
Section Fonctionnement	0,00 €	2 615,69 €	2 615,69 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité
Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe de la Pépinière,
- **ADOpte** le présent rapport.

RAPPORT N° 260305-28-FIN
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISE

P.GARROTE expose :

L'excédent de fonctionnement est de 2 615.69 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de cet excédent, en section d'investissement du budget primitif 2026 (compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé).

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (395 954.84 €) sera reporté au budget primitif 2026 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

RAPPORT N° 260305-29-FIN-
BUDGET ANNEXE DU SICTOM : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

P.CASABONNE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe du SICTOM est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats 2025</u>
Section Investissement	2 328 764,76 €	3 227 142,34 €	898 377,58 €
Section Fonctionnement	5 913 621,83 €	6 011 637,05 €	98 015,22 €
	<u>Résultats 2024</u>	<u>Résultats 2025</u>	<u>Résultats de clôture</u>
Section Investissement	202 770,04 €	898 377,58 €	1 101 147,62 €
Section Fonctionnement	102 385,97 €	98 015,22 €	200 401,19 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité
Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe du SICTOM, qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier des Finances Publiques,
- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-30-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET ANNEXE DU SICTOM**

P.CASABONNE expose :

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement (200 401,19 €) en section de fonctionnement au budget primitif 2026 (compte 002 Solde d'exécution reporté).

Par ailleurs, l'excédent d'investissement (1 101 147,62 €) sera reporté au budget primitif 2026 (compte 001 Solde d'exécution reporté)

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.

**RAPPORT N° 260305-31-FIN
BUDGET ANNEXE DU SPANC : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

P.CASABONNE expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe du SPANC est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat 2025</u>
Section Investissement	0,00 €	12 402,86 €	12 402,86 €
Section Fonctionnement	118 412,25 €	152 520,37 €	34 108,12 €

	<u>Résultat 2024</u>	<u>Exercice 2025</u>	<u>Résultat de clôture</u>
Section Investissement	- 6 481,06 €	12 402,86 €	5 921,80 €
Section Fonctionnement	3 509,34 €	34 108,12 €	37 617,46 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité
Le Président, ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe du SPANC, qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier des Finances Publiques,
 - **ADOpte** le présent rapport.
-

**RAPPORT N° 260305-32-FIN-
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET ANNEXE DU SPANC**

P.CASABONNE expose :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de 37 617,46 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement est de 5 921,80 €.

Il est proposé d'affecter le solde de l'excédent de la section d'investissement 5 921,80 € en section d'investissement au budget primitif 2026 (compte 001 résultat reporté).

Il est proposé d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement 37 617,46 € en section de fonctionnement au budget primitif 2026 (compte 002 résultat reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.
-

**RAPPORT N° 260305-33-AID-
FONDS DE CONCOURS :
CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ASASP-ARROS**

C.LACOUR explique que dans sa séance du 26 juin 2025, le Conseil Communautaire a adopté, au titre des fonds de concours 2023, le projet de la commune d'Asasp-Arros qui concernait l'aménagement d'une salle de réception pour les associations.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	38 006.78 €
DETR	6 470.00 €
Fonds de concours	10 000.00 €
Part communale	21 536.78 €

Le montant du fonds de concours s'élève à 10 000.00 €.

Ce dossier étant complet, la convention peut être signée avec la commune.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** l'état financier définitif des travaux réalisés par la commune bénéficiaire,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution des fonds de concours avec cette commune et à débloquer les fonds,
 - **ADOpte** le présent rapport.
-

34. Questions diverses

QUESTION ECRITE AU PRESIDENT (ARTICLE 6 DU REGLEMENT INTERIEUR)

QUESTION N°1 – MONSIEUR D.LACRAMPE

« En complément des informations communiquées lors du Conseil Communautaire du 21 janvier 2026, considérant que certains points mériteraient cependant d'être précisés, tant par vous même que par Bernard MORA, Président de l'Abattoir du Haut-Béarn, pourriez vous SVP nous apporter les explications suivantes :

Date de réception de la notification de démission de Mme la Directrice dont vous nous avez dit qu'elle quitterait ses fonctions à la fin du mois de Janvier (durée du préavis ? démission pure et simple ou rupture conventionnelle ? Indemnités de départ ?)

Point d'avancement de la procédure de recrutement d'une nouvelle direction ?"

DEBAT :

B.UTHURRY indique que la démission de la directrice a été annoncée le 2 janvier. Conformément aux dispositions de son contrat à durée déterminée, elle devait respecter un préavis d'un mois. Sa démission est donc devenue effective le 31 janvier 2026. Il précise qu'il s'agit d'une démission simple, sans rupture conventionnelle et sans indemnité associée.

Toutefois, afin d'assurer la continuité administrative de l'établissement, la directrice démissionnaire a accepté de maintenir une mission ponctuelle, à raison d'environ cinq à six heures par mois, lui permettant notamment de conserver la signature jusqu'à la fin du mois de mars. Cette solution transitoire permet d'assurer un lien avec le fonctionnement de l'abattoir.

S'agissant du recrutement, la procédure est actuellement en cours. Elle concerne non seulement le poste de direction, mais également ceux de chef de chaîne (chef de production) et d'agent de maintenance. Dans certains cas, ces deux fonctions peuvent être regroupées sur un même poste. Toutefois, les recrutements restent difficiles à finaliser en raison des difficultés importantes rencontrées dans ce secteur d'activité.

B.UTHURRY souligne plus largement la fragilité actuelle de l'abattoir. Son fonctionnement repose en grande partie sur l'activité des chevillards, si ces derniers devaient se tourner vers d'autres structures, l'équilibre de l'établissement serait fortement compromis.

Il rappelle enfin l'importance de maintenir des abattoirs de proximité pour soutenir les filières agricoles locales et les politiques alimentaires territoriales. Cette question dépasse toutefois l'échelle d'une seule collectivité et nécessitera, à l'avenir, une réflexion plus large sur le modèle économique de ces équipements et sur les coopérations possibles entre territoires.

D.LACRAMPE souhaite savoir l'état d'esprit actuel du personnel. Il demande au Président de l'abattoir, B.MORA, s'il peut apporter des éléments à ce sujet.

B.MORA indique qu'il ne peut pas s'exprimer sur l'état d'esprit du personnel car il n'est plus Président de l'abattoir du Haut-Béarn ayant présenté sa démission de cette fonction. Il explique que cette décision faisait notamment suite à des difficultés de compréhension avec le personnel quant à sa manière de fonctionner.

B.UTHURRY indique que l'état d'esprit du personnel est globalement bon. Il souligne que l'apport de l'ancienne directrice a notamment consisté à réorganiser le fonctionnement de la chaîne d'abattage. Celle-ci a été redimensionnée et fonctionne désormais avec une équipe d'environ huit à neuf agents, rendus polyvalents grâce à une réorganisation des tâches et à la mise en place de procédures précises.

Cette organisation permet aujourd'hui d'assurer le fonctionnement de l'abattoir avec un effectif restreint, éventuellement complété par du personnel intérimaire en cas de besoin. Le tonnage traité se situe actuellement entre 2 300 et 2 500 tonnes pour une capacité d'environ 3 000 tonnes. Il souligne toutefois que la situation demeure fragile.

D.LACRAMPE s'interroge sur le rôle actuel du service économie de la CCHB dans l'abattoir ?.

D.LACRAMPE précise qu'il a posé la question du préavis parce que, pour lui, dès lors qu'elle était cadre, il pensait que c'était un préavis de trois mois.

M.OXIBAR indique, que la responsable du service économie, Pascale PALACIN travaille en collaboration avec la directrice de l'abattoir depuis son arrivée et du fait que la directrice n'est pas présente physiquement, les élus de la CCHB ont décidé de mobiliser la ressource humaine que représente Pascale PALACIN pour assurer le suivi quotidien de l'abattoir.

B.UTHURRY souhaite profiter de la fin de séance pour saluer le travail des services de la CCHB. Il remercie en particulier le service Finances, managé par Jacques FOIX, présent lors de la séance, pour le travail réalisé, notamment en ce qui concerne les remontées d'informations et le suivi des dossiers. Il souligne également l'implication des services tout au long de l'année, malgré les contraintes liées aux délais et aux nombreuses sollicitations.

Il adresse également ses remerciements à l'ensemble des agents de la collectivité qui, tout au long de l'année, préparent les dossiers et assurent la mise en œuvre des décisions.

Il remercie enfin le Directeur Général des Services, Yann DE NOYERS, pour le pilotage et la coordination des services.

J.CAZAURANG souhaite faire un point sur le frelon asiatique et indique que certaines communes se sont déjà mobilisées, citant notamment l'exemple du Vallée d'Aspe, où plusieurs référents ont été désignés, parfois deux à trois par commune. Dans certains cas, un référent est mutualisé pour plusieurs communes, par exemple un référent pour cinq communes.

Il souligne que certains référents ont déjà conditionné jusqu'à 26 pièges, notamment dans le secteur de Ance-Féas

Il précise que, dans un contexte budgétaire contraint, il est important d'agir dès maintenant. À défaut d'action pour freiner la prolifération, des dépenses supplémentaires pourraient être nécessaires à l'avenir, notamment pour former des spécialistes ou des destructeurs et pour acquérir du matériel spécifique.

Il estime qu'une démarche collective et citoyenne, consistant à installer des pièges, permettrait au moins de limiter la prolifération, même si l'éradication complète n'est pas envisageable.

Il invite ainsi les sept communes qui ne se sont pas encore engagées dans cette démarche à le faire. Il reconnaît que les maires et les conseils municipaux sont déjà très sollicités, mais rappelle que d'autres personnes peuvent s'impliquer, comme des agriculteurs, des chasseurs ou des retraités disposant de temps libre.

Il informe par ailleurs qu'une réunion d'information se tiendra le 14 mars. Des bénévoles apporteront leur aide afin de présenter concrètement les méthodes de piégeage et d'expliquer les bonnes pratiques.

J.CAZAURANG conclut en remerciant les personnes impliquées dans cette démarche et souligne que cette mobilisation commence à prendre de l'ampleur.

La séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance



Jean-François CASAUX